

9ÈME ART LEAS'
SASU
Au capital de 1 000,00 euros
Siège social : 3 Rue Rouget De Lisle
92600 ASNIÈRES-SUR-SEINE
107 255 465 RCS NANTERRE

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE
L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 09/07/2026**

L'an deux mille vingt-six
Le neuf juillet
À quatorze heures,

Monsieur Alexandre RIBOT

Associé unique de la société 9ÈME ART LEAS'

A pris les décisions suivantes :

- Modification de la date de clôture de l'exercice social,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associé Unique décide de modifier du 31/12/2026 au 31/12/2027 la date de clôture de l'exercice en cours, lequel aura ainsi une durée exceptionnelle de 17 mois et 26 jours, et de fixer la date de clôture des exercices à venir au 31/12 de chaque année.

En conséquence, l'Associé Unique décide de modifier ainsi qu'il suit l'article 20 des statuts :

ARTICLE 20 - EXERCICE SOCIAL

« Chaque exercice social a une durée d'une année, qui commence le 01/01 et finit le 31/12 de chaque année.

Par exception, le premier exercice commencera le jour de l'immatriculation de la Société au registre du commerce et des sociétés et se terminera le 31/12/2027. ».

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique.

Monsieur Alexandre RIBOT